

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 25 octobre 2022**

**Convocation en date du 19 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Quorum : 10**

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mme Lucie DUGUA, Mme Françoise CHASSAGNE

**Absents représentés :**

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON  
Mr Xavier NOVIS donne pouvoir à Mr Olivier BERAUD

**Absents excusés :**

Mr Daniel BLANC, Mme Camille BONNASSIEUX

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
- 2) Eclairage public
  - Extinction nocturne
  - Remplacement par leds
- 3) Réhabilitation « la Diligence » :
  - Approbation permis de construire
  - Approbation programme de travaux
- Demandes de subventions
- 4) Assainissement collectif : tarifs 2023
- 5) Rénovation piscine Pélussin : avis du Conseil Municipal
- 6) Maison de Santé Pluriprofessionnelle
  - Travaux complémentaires : avenant Habitat Dauphinois
  - Maîtrise d'œuvre pour prestations et travaux communaux
  - Autres travaux et acquisitions : approbation programme
  -
- 7) Rénovation de l'étage de la Mairie, du restaurant scolaire, de la toiture et des façades du bâtiment
  - Mission de contrôle et de SPS
- 8) Travaux de voirie – approbation programme de travaux, demandes de subventions
  - Carrefour « montée de chezenas/ chemin du plat »
  - Trottoirs sortie village
- 9) Travaux de voirie 2023 :
  - Rue du Bonnardot : demande de subvention

- 10) Périmètre étude pré-opérationnelle d'opérations d'urbanisme :
  - Priorisation des programmes
- 11) Signature Projet Educatif De Territoire (PEDT)
- 12) Classe découverte 2022/2023 : demande de subvention
- 13) Admissions en non-valeur
- 14) Rapport délégataire assainissement collectif et non collectif

\*\*\*\*\*

## **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 27 septembre 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°25-10-2022-1**

## **2) ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Patrick HENRIOT présente au Conseil Municipal les différentes options envisagées afin de baisser la consommation d'électricité publique :

### **1) Extinction nocturne**

Monsieur Patrick HENRIOT rappelle les précédentes réflexions sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit tant pour des raisons économiques qu'environnementales.

Il précise qu'en amont de la mise en place effective de l'extinction de l'éclairage public la nuit, il convient d'installer des panneaux d'information sur les différentes entrées du village.

Une proposition d'extinction de l'éclairage public de 6 heures a été formulée.

Des adaptations pourront être prévues lors des fêtes ou événements particuliers.

- Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour, et 4 abstentions (Mme Véronique MOUSSY, Mme Isabelle DUMAZET, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Pierre-Marie CHEVAL) :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit dès que tous les aspects techniques à sa mise à place seront opérationnels sur la période de 6 heures.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 2 voix contre (Mme Véronique MOUSSY et Mme Françoise CHASSAGNE) :

- Décide de mettre en place l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5h

- Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure et l'autorise à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Délibération n°25-10-2022-2**

## **2) Remplacement par Leds**

Monsieur Patrick HENRIOT présente la solution de remplacer toutes les ampoules de l'éclairage public par des Leds et informe le Conseil Municipal des différentes économies d'énergie qui pourraient être réalisées tout en laissant l'éclairage public la nuit notamment du fait des modalités de variation de puissance.

Le Conseil Municipal valide le principe du passage en Leds de l'éclairage public.

## **3) REHABILITATION « LA DILIGENCE »**

### **- Approbation permis de construire**

Monsieur le Maire présente le dossier de permis de construire établi par le cabinet d'architecture EAD conforme aux observations effectuées lors des précédentes réunions de travail du Conseil Municipal et en détaille les principaux aménagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le permis de construire portant sur la réhabilitation du bâtiment communal « la Diligence » établi par le cabinet d'architecture EAD et le dépôt du permis de construire par Monsieur le Maire.

**Délibération n°25-10-2022-3**

### **- Approbation programme de travaux et demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif de la réhabilitation du bâtiment communal « La Diligence » accueillant le cabinet dentaire au rez-de chaussée et la création de 7 locaux professionnels aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 775 925 € HT.

Après les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet définitif des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet définitif de réhabilitation du bâtiment communal « la Diligence » pour un montant prévisionnel de travaux de 775 925 € HT, approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée et autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions afférentes à ce projet.

**Délibération n°25-10-2022-4**

## **4) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des résultats financiers du budget de l'assainissement, de baisser les tarifs de l'assainissement pour 2023 de l'ordre de 15 %.

	<b>Abonnement annuel</b>		<b>Prix du m3 consommé</b>	
	Rappel 2022	2023	Rappel 2022	2023
ASST	46,50 €	40.00 €	0,92 €	0,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de l'assainissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 tels qu'énoncés ci-dessus.

**Délibération n°25-10-2022-5**

## 5) RENOVATION PISCINE PELUSSIN : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fermeture de la piscine intercommunale de Pélussin et présente le projet de rénovation de celle-ci :

- Rénovation totale du bassin
- Création d'un chenal entre le bassin et les vestiaires
- Reconfiguration et extension du bâtiment
- Entrée de l'espace déplacée

Le coût estimatif du projet est de l'ordre de 4 200 000 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'une prévision de fréquentation a été étudiée en tenant compte de l'accueil des élèves scolarisés sur le territoire.

Les informations complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable au projet de rénovation de la piscine de Pélussin.

## 6) MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

- **Travaux complémentaires : avenant Habitat Dauphinois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des modifications aux travaux intégrés dans la VEFA (ajout points de lumière, création patio, cloisons supplémentaires, plinthes, Box 4 Kiné...) et que ces travaux seront entrepris par Habitat Dauphinois.

Il propose au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la VEFA avec Habitat Dauphinois pour un montant HT de 20 080.05 € prenant en compte un coût de travaux supplémentaires de 34 406.93 € HT réduit par la participation d'Habitat Dauphinois au financement du coût de transformateur électrique de 14 326.88 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'avenant N°1 à la VEFA avec Habitat Dauphinois, dénommé contrat de travaux modificatifs acquéreurs et choix des prestations, pour un montant de 20 080.05 € HT.

**Délibération n°25-10-2022-6**

- **Maîtrise d'œuvre pour prestations et travaux communaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement intérieur de la MSP et propose de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération d'un coût de travaux prévisionnel de 59 340.00 € HT aux cabinets EAD et 3D Ingénierie pour un montant de 4 747.20 € HT (8% du coût des travaux HT).

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier aux cabinets EAD et 3D Ingénierie la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement intérieur de la MSP pour un montant de 4 747.20 € HT correspondant à 8% du coût estimatif des travaux.

**Délibération n°25-10-2022-7**

- **Autres travaux et acquisitions : approbation programme**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager les travaux d'aménagement des 3 locaux de la MSP livrés hors d'eau / hors d'air pour un montant prévisionnel de 11 994.97 € HT afin de pouvoir livrer à l'achèvement du chantier des locaux intégralement finis.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme « travaux d'aménagement des 3 locaux livrés hors d'eau/hors d'air » pour un montant estimatif total de 11 994.97 € HT.

**Délibération n°25-10-2022-8**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager des travaux d'aménagement intérieur sur l'ensemble de la MSP pour un montant prévisionnel de 59 340.00 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le programme « autres travaux et acquisitions » pour un montant estimatif de 59 340.00 € HT.

**Délibération n°25-10-2022-9**

## **7) RENOVATION DE L'ETAGE DE LA MAIRIE, DU RESTAURANT SCOLAIRE, DE LA TOITURE ET DES FACADES DU BATIMENT**

### **Mission de coordination Santé Prévention Sécurité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une mission de coordination Santé Prévention Sécurité (SPS) pour les travaux de rénovation de l'étage de la Mairie, du restaurant scolaire, de la toiture et des façades du bâtiment.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la mission de coordination SPS à l'entreprise ATEC Bvf qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 2 875.00 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mission de coordination SPS pour « Rénovation de l'étage de la Mairie, du restaurant scolaire, de la toiture et des façades du bâtiment » à l'entreprise ATEC Bvf pour un montant de 2 875.00 € HT.

**Délibération n°25-10-2022-10**

### **Mission de contrôle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'une mission de contrôle technique et présente l'offre de Bureau Alpes Contrôles pour un montant de 3 250.00 € HT qui est la seule entreprise à avoir présenté une offre.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de confier la mission de contrôle technique pour « Rénovation de l'étage de la Mairie, du restaurant scolaire, de la toiture et des façades du bâtiment » à l'entreprise ALPES CONTROLES pour un montant de 3 250.00 € HT.

**Délibération n°25-10-2022-11**

## **8) TRAVAUX DE VOIRIE – APPROBATION PROGRAMME TRAVAUX, DEMANDES DE SUBVENTIONS – « CARREFOUR MONTEE DE CHEZENAS/CHEMIN DU PLAT », « TROTTOIRS SORTIE SUD DU VILLAGE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux opérations de sécurité routière suivantes :

- Le carrefour « Montée de Chezenas /chemin du Plat » par la création d'un rond-point
- Le cheminement piétons RD 1086 au sud du parvis de l'église par la création d'un trottoir sécurisé

Après présentation des projets décrits ci-dessus, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les soumettre au Département de la Loire pour obtention d'une subvention au titre des amendes de police 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les programmes « Aménagement sécuritaire carrefour Montée de Chezenas/chemin du Plat » d'un montant HT 14 040.00 € et « Sécurisation d'un cheminement piétons RD1086 » pour un montant de 23 795.00€ HT et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de polices du montant le plus élevé possible.

**Délibération n°25-10-2022-12**

## **9) TRAVAUX DE VOIRIE 2023 : RUE DU BONNARDOT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet voirie 2023 concernant la réfection de la rue du Bonnardot en deux temps :

- 1<sup>ère</sup> phase de travaux : croisement montée de la chana à la fin du terrain de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- 2<sup>ème</sup> phase de travaux : Maison de Santé Pluriprofessionnelle au croisement route de chezenas

Le montant de ces travaux est estimé à 38 455.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de voirie 2023 présenté pour un montant de 38 455.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à déposer tous dossiers de demandes de subventions concernant cette opération auprès des différents financeurs.

**Délibération n°25-10-2022-13**

## **10) PERIMETRE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPERATIONS D'URBANISME**

Le Conseil Municipal refait un point sur les différents secteurs de la commune pouvant impliquer une intervention communale dans la mise en œuvre d'opérations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal place au 1<sup>er</sup> rang des priorités, l'OAP du champcallot.

## **11) SIGNATURE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un accueil périscolaire du mercredi dont la gestion est confiée à la SPL du Pilat Rhodanien. Afin de structurer l'offre éducative sur notre territoire, il convient de mettre en place un Projet Educatif de Territoire avec Plan mercredi.

Monsieur le Maire présente une convention d'une durée de trois ans entre la commune, les services de l'éducation nationale et la CAF qui permet de proposer une offre éducative globale et cohérente entre tous les temps d'accueil.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le Projet Educatif de Territoire avec Plan mercredi et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**Délibération n°25-10-2022-14**

## **12) CLASSE DECOUVERTE 2022/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation, en 2023, d'un séjour découverte sur le thème « Nature et Sports » pour toutes les classes de l'école de Saint Pierre de Bœuf.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel établi par le Sou des écoles qui intègre une participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'attribuer au sou des écoles de Saint Pierre de Bœuf une subvention de 2 100.00 € pour l'organisation du séjour découverte qui se déroulera en 2023.

**Délibération n°25-10-2022-15**

### 13) ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes et mandats annulatifs d'un montant total de 222.26 € comme suit :

➤ **2017**

- Mandat annulatif n°8 – motif : poursuite sans effet – montant : 44.52 €
- Mandat annulatif n°9 – motif : poursuite sans effet – montant : 160.80 € (64.80 €, 48.00 € et 48.00 €)

➤ **2020**

- titre n°68 – motif : RAR inférieur seuil de poursuite – montant : 2.07 €

➤ **2021**

- Mandat annulatif n°12 – motif : RAR inférieur seuil de poursuite – montant 14.87€

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'admission en non-valeur de titres de recettes et mandats annulatifs tels que décrit ci-dessus pour la somme totale de 222.26 €.

**Délibération n°25-10-2022-16**

### 14) RAPPORT DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce point est reporté.

### 15) AFFAIRES DIVERSES

➤ Décision modificative n°3 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative suivante du budget commune :

<b>DM 3</b> : Dépenses fonctionnement : chapitre 011	compte 60621	+ 10 000.00 €
Dépenses fonctionnement : chapitre 011	compte 615221	+ 10 000.00 €
Dépenses fonctionnement : chapitre 011	compte 615231	+ 7 000.00 €
Recettes fonctionnement : chapitre 73	compte 7381	+ 20 000.00 €
Recettes fonctionnement : chapitre 75	compte 752	+ 7 000.00 €

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL fait part au Conseil Municipal d'un devis d'un montant estimatif de 2 800.00 € HT pour la fourniture de panneaux rigides à installer sur le mur du parking de l'Agora.

Le Conseil municipal, unanime, valide cette dépense.

Un devis sera demandé pour la pose de ces panneaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40**

**La secrétaire de séance,  
Véronique MOUSSY**



**Le Maire,  
Serge RAULT**